





'entreprise s'engage à

- Organiser au moins une réunion par an de sensibilisation sur le handicap.
- Désigner et former un référent handicap pour l'entreprise.
- Participer au Duo Day. Publier ses offres d'emploi également sur le site de l'Agefiph.
- Communiquer sur le handicap auprès des collaborateurs.
- Intégrer le handicap dans sa politique de ressources humaines.
- Proposer des immersions professionnelles.
 Devenir activateur de progrès.

Signature :		

Ensemble, contribuons à un monde professionnel plus inclusif et équitable pour tous.